

Nouméa, le 29 novembre 2021

**AVIS AUX OPERATEURS**  
**Campagne d'attribution des quotas individuels d'importation**  
**pour l'année 2022**

La Direction des affaires économiques (DAE) informe les opérateurs de l'ouverture de la campagne annuelle d'attribution des quotas individuels d'importation pour l'année 2022 :

**du lundi 29 novembre 2021 au vendredi 17 décembre 2021 à 16h00.**  
**Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.**

La DAE souhaite rappeler aux opérateurs que les modalités d'attribution et de répartition des quotas sont définies par le code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie (articles Lp. 413-17 à 413-18 et R. 413-7) qui dispose que :

- une entreprise ne peut être attributaire d'un quota individuel :
  - pour des produits de négoce n'entrant pas dans la définition de son activité principale ou secondaire,
  - si l'entreprise ou l'une des entreprises appartenant au même groupe est bénéficiaire de la mesure de régulation de marché concerné.
- un quota individuel ne peut être ni cédé, ni transmis à une autre entreprise et ne peut être sollicité pour le compte d'un tiers.

**Le formulaire de demande d'attribution de quotas individuels pour l'année 2022 est disponible sur notre site internet : <https://regulation-de-marche.gouv.nc>.**



---

**Contact :**

Direction des affaires économiques  
Service du marché intérieur et des investissements (SMII)  
Tél. : 23.26.64 ou 23.22.59  
Courriel : quotas.dae@gouv.nc

---